La fondation de la Monetary Authority of Singapore

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Le 1er janvier 1971, un nouvel organisme public ouvrait ses portes à Singapour. La Monetary Authority of Singapore (MAS, l'autorité monétaire et de surveillance financière) reprenait des fonctions jusque-là dispersées entre plusieurs services de l'État : la réglementation des banques et des sociétés financières, le contrôle des changes, la gestion des réserves extérieures, la vente des bons du Trésor et la gestion de la chambre de compensation. Elle ne reprenait pas l'émission de la monnaie, qui resta confiée pendant trente et un ans encore à un currency board (caisse d'émission) distinct. Vu de l'extérieur, ce montage paraissait peu ordonné. Il s'agissait pourtant d'une conception délibérée, choisie par un petit groupe de ministres et de hauts fonctionnaires qui voulaient les instruments d'une banque centrale sans les tentations qui les accompagnent.

Ce chapitre retrace la création de cette institution et les principes sur lesquels elle a été bâtie. Il part de la dispersion des fonctions monétaires à la fin des années 1960 et de la décision de 1967 de conserver une caisse d'émission lorsque Singapour émit son propre dollar. Il examine ensuite le Monetary Authority of Singapore Act 1970, le Board of Commissioners of Currency et le long débat qui s'acheva par la fusion des deux organismes en 2002. Deux sections suivent les choix de politique qui ont

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

donné à l'Autorité son caractère. Le premier est une politique monétaire centrée sur le taux de change, adoptée en 1981. Le second est une philosophie de surveillance fondée sur un accès strictement contrôlé, des normes prudentielles élevées et un souci jaloux de la réputation, qui a survécu à toutes les réformes de méthode ultérieures. Le chapitre se termine par les conséquences pratiques pour ceux qui traitent aujourd'hui avec l'Autorité et par une comparaison avec Genève et Hong Kong.

Le volume consacré à Genève décrit le parcours d'un pays parvenu au même but dans un autre ordre. La Suisse a fondé sa banque nationale en 1905 et l'a ouverte en 1907, lui a confié le monopole des billets et a laissé la surveillance bancaire à une commission fédérale distincte créée en 1934. Ce n'est que depuis 2009 que la FINMA, qui lui a succédé, réunit la surveillance des banques, des assureurs et des autres intermédiaires.[1] Singapour est parvenue à l'intégration par la voie inverse, puisqu'elle a commencé en 1971 par une autorité monétaire et de surveillance intégrée et n'a ajouté l'émission des billets qu'en dernier. Ce contraste en dit long sur les deux places financières et sur le rôle que l'État joue dans chacune d'elles.

L'essentiel

Avant 1971, les fonctions d'une banque centrale étaient réparties à Singapour entre une caisse d'émission, deux commissaires chargés des banques et des sociétés financières, un service du contrôle des changes, un service des placements à l'étranger et l'Accountant-General (comptable général de l'État). Après l'adoption par le Parlement du Monetary Authority of Singapore Act en 1970, l'Autorité commença ses activités le 1er janvier 1971 avec toutes les fonctions d'une banque centrale, à l'exception de l'émission des billets, qui resta au Board of Commissioners of Currency institué en 1967. L'Autorité reprit la surveillance des assurances en 1977, puis celle du secteur des valeurs mobilières en 1984, ce qui en fit l'un des premiers régulateurs financiers intégrés au monde. À partir de 1981, elle conduisit la politique monétaire en pilotant le taux de change pondéré par les échanges commerciaux du dollar de Singapour, une approche qui définit aujourd'hui encore le cadre en vigueur. Sa surveillance reposait d'abord sur un accès strictement contrôlé, des exigences prudentielles élevées et une application rigoureuse des règles. Après 1997,

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

elle s'orienta vers une surveillance fondée sur les risques et vers la transparence, la réputation de la place financière comptant toujours comme un actif réglementaire. La caisse d'émission fusionna avec l'Autorité le 1er octobre 2002 : la Monetary Authority of Singapore devint alors une banque centrale au plein sens du terme.

Notes

1. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie D, chap. II et IV, et les sources qui y sont citées : loi fédérale sur la Banque nationale suisse du 6 octobre 1905 ; ouverture de la BNS le 20 juin 1907 ; Commission fédérale des banques créée par la loi sur les banques de 1934 ; FINMA opérationnelle depuis le 1er janvier 2009, réunissant la Commission fédérale des banques, l'Office fédéral des assurances privées et l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.